

Fiche signalétique

FDS n° : D-0586

Xerox Dusting Pouch

Date d'émission 2002-04-29

Date de révision 2019-02-20

Version 1

Actif

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom du produit

Xerox Dusting Pouch pour Xerox Produits

N° de pièce

099P03211

Couleur

bleu

Substance/mélange pur

Mélange

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Lubrifiant sec

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur Xerox Corporation
Webster, NY 14580

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Personne à contacter Manager, environnement, santé, sécurité et durabilité

Adresse de courriel askxerox@xerox.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence Informations sureté (800)275-9376

Urgence transports (Chemtrec) (800)424-9300

Pour le document le plus récent <https://safetydatasheets.business.xerox.com>

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Catégorie 1A

Éléments d'étiquetage

Symbole(s)



Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

H350 - Peut causer un cancer par l'inhalation

Conseils de prudence

P201 - Se procurer les instructions avant l'utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Autres dangers

Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélanges

Ce produit est un mélange de perles de cire et de craie dans un sac en tissu. La formulation donnée représente les composants des perles de cire et de la craie en tant qu'éléments séparés et, par conséquent, totalisera >100%. Le carbonate de calcium peut contenir de la silice cristalline à des concentrations comprises entre 0,1 et 1,0% et varie naturellement. Ne devrait pas dépasser les limites d'exposition dans des conditions normales d'utilisation.

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Classification SGH	Mentions de danger
Polyéthylène	9002-88-4	>98	--	--
Carbonate de calcium	471-34-1	80-85	--	--
Pigment Bleu	57455-37-5	15-20	--	--
Silice cristalline	14808-60-7	0.1-1.0	Carc 1 (inhalation) STOT RE 1 (inhalation)	H350 H372

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Texte intégral des énoncés H; voir la section 16

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures pour les premiers secours

- Conseils généraux** En cas de conditions graves ou persistantes, appeler un médecin ou des soins médicaux d'urgence.
- Contact avec les yeux** Rincer à fond avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
- Contact avec la peau** Laver à l'eau chaude et au savon
- Inhalation** Déplacer à l'air frais en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs
- Ingestion** Pas une voie d'exposition prévue, Rincer la bouche, Boire beaucoup d'eau, Ne pas provoquer de vomissements sans une consultation médicale

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

- Toxicité aiguë**
- Yeux** Peut provoquer une irritation mécanique des yeux
- Peau** Peut être nocif par contact cutané
- Inhalation** Peut causer une irritation des voies respiratoires
- Ingestion** Pas une voie d'exposition prévue, L'ingestion peut causer une irritation des muqueuses

Toxicité chronique Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation, Prolonged or repeated inhalation may cause damage to the lungs

Symptômes principaux Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

- Protection des sauveteurs** Aucun équipement de protection particulier requis
- Notes au médecin** Traiter en fonction des symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à

Moyens d'extinction inappropriés l'environnement immédiat
Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun en particulier

Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection

Autres informations

Point d'éclair Non déterminé

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation de la poussière

Précautions pour le protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises en cas de déversement

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher la formation d'un nuage de poussière

Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir la section 8

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire Éviter la formation de poussière, Éviter de respirer la poussière ou les vapeurs, Éviter le contact avec les yeux

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Produits incompatibles Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis

Types d'utilisation particuliers

Lubrifiant sec

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL
Silice cristalline	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 50 µg/m ³

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Éviter le contact avec les yeux, Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection lorsque le contact avec les yeux est possible

Protection des mains Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Protection de la peau et du corps Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire

En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aucun renseignement disponible	Odeur	Inodore
État physique	Solide poudre	Seuil olfactif	Non applicable
Couleur	bleu	pH	Non déterminé

Point d'éclair Non déterminé

Point/intervalle d'ébullition Non applicable

Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air Non déterminé

Pression de vapeur Aucun renseignement disponible

Densité de vapeur Aucun renseignement disponible

Densité 2.60 - 2.65 (chalk) (eau = 1)

Solubilité dans l'eau <0.0002 (chalk) Négligeable

Coefficient de partage Aucun renseignement disponible

Température Non applicable

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non déterminé

Viscosité Non applicable

Propriétés explosives Non explosif

Propriétés comburantes Non applicable

Autres informations

Aucun

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

Stabilité chimique

Oxydants forts, acides. Aluminium. Magnésium. Fluor.

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

Conditions à éviter

Très hygroscopique; protéger de l'humidité

Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Oxydes de calcium

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette substance n'est pas soumise à la réglementation comme une marchandise dangereuse pour expédition

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPD.

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme à (aux)
LIS/LES Est conforme à (aux)

Réglementations fédérales des États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme un polluant de l'air dangereux (HAPS) sous la section 112 des amendements du Clean Air Act de 1990

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:

Nom chimique	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
Silice cristalline	14808-60-7	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Ce produit est soumis à d'Etat américain droit à SAVOIR réglementation comme l'a noté ci-dessous.

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Silice cristalline	X	X	X	X	

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2002-04-29
Date de révision 2019-02-20

Note de révision sections de la FS mises à jour, 2, 6, 11, 15

Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3

H350 - Peut causer un cancer par l'inhalation

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation

Avis de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

fin